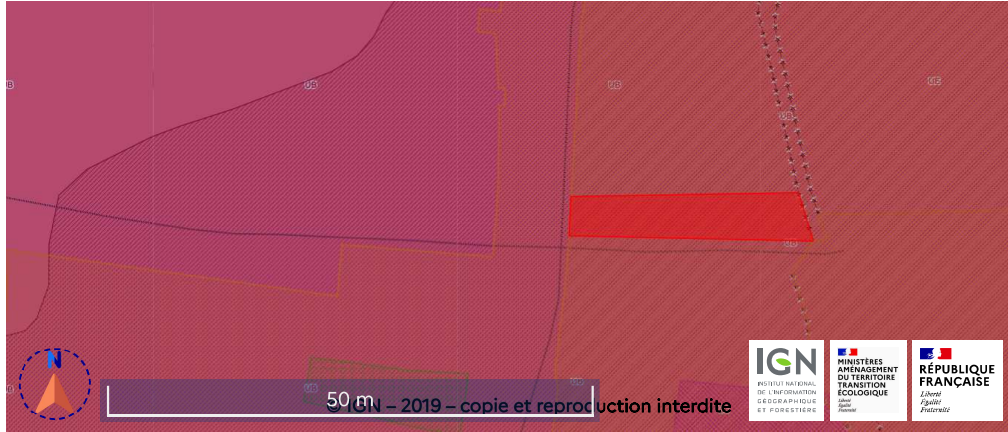


FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE



Références cadastrales

Département : 79

Commune : Niort

Code Insee : 79191

Section : BM

Feuille : 1

Numéro de parcelle : 0057

Contenance : 1196 m²

50 m - 2019 - copie et reproduction interdite

IGN
PORTUL NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORÊSTÈRE

MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ÉNERGÉTIQUE
ET CLIMAT

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Légende

VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

- Parcelle classée UB ; UB : Tissus résidentiels contemporains situés généralement sur les franges des centres bourgs

- Parcelle classée UE ; UE : Tissus accueillant des constructions, installations ou occupations du sol affectés à des constructions et installations d'intérêt collectif ou de service public (équipements sportifs, pédagogiques, de loisirs ou touristiques...)

La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Traitement environnemental et paysager


- ✦✦ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Haie


Périmètres d'informations

- Périmètre de droit de préemption urbain
- Périmètre de droit de préemption urbain simple


- Site archéologique
- Secteur Archéologique - Zone A (Zone de saisine tous dossiers)

SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

 Servitudes relatives aux monuments historiques (immeubles classés et inscrits, abords des monuments historiques) (AC1) >

 Sites patrimoniaux remarquables (SPR) (AC4) ✓

- Site patrimonial remarquable de Niort (PSMV)
- SPR DE NIORT

 Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP (PM1) >

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

 SCOT DE LA CA DU NIORTAIS

NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas être considérée comme un document opposable

Certaines SUP dites "protégées" n'apparaissent pas en fiche détaillée à la parcelle. Pour plus d'informations, consultez la FAQ